

# Discussion sur la motion de Bourdon (de l'Oise) proposant des mesures à prendre, suite à l'arrêté de la section du Muséum, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794)

Hugues-Guillaume-Bernard-Joseph Monmayou

## Citer ce document / Cite this document :

Monmayou Hugues-Guillaume-Bernard-Joseph. Discussion sur la motion de Bourdon (de l'Oise) proposant des mesures à prendre, suite à l'arrêté de la section du Muséum, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 62;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15114\\_t1\\_0062\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15114_t1_0062_0000_3)

Fichier pdf généré le 14/01/2020

proclamer ici que Lescot-Fleuriot, ci-devant maire de Paris, était noble et né en Autriche.

Je demande que la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'arrêté de la section de la Fontaine-de-Grenelle et qu'elle charge ses comités de Salut public et de Sécurité générale de présenter incessamment un plan de police sévère, qui frappe les intrigans vomis par Pitt et Cobourg.) (100).

Un membre déclare que l'assemblée de la section de la Montagne qui, hier était très nombreuse, passa à l'ordre du jour sur l'adresse de celle du Muséum, et lui envoya quatre commissaires pour l'engager à rechercher les auteurs de cette adresse, et à les dénoncer. Ces commissaires de retour, dit ce membre, rapportèrent que cette adresse était l'ouvrage de quelques intrigans, et non de la section. (*On applaudit.*)

MONMAYOU : J'avais cru jusqu'ici que la Convention nationale marchait entre deux écueils, l'intrigue et l'aristocratie. Aujourd'hui je vois qu'ils ne font plus qu'un, et qu'ils sont réunis pour tuer la liberté. Qu'ils tremblent, les scélérats, le peuple est armé de sa massue, elle est levée sur leur tête ! déjà le peuple réuni dans ses sections à Paris a rejeté avec horreur les insinuations perfides répandues dans l'adresse

de la section du Muséum; et je vous annonce qu'un grand nombre de commissaires de sections demandent en ce moment à être introduits pour vous exprimer les sentimens de leurs sections. Je consens néanmoins que la motion de Bourdon (de l'Oise) soit d'abord adoptée, elle est extrêmement importante. Il faut enfin organiser la police de Paris. Il y existe effectivement une foule d'intrigans de l'espèce de celui dont je vais vous parler. Cet homme qui se faisait appeler Socrate, et qui exerçait la profession de savetier pour faire oublier sa première existence. Citoyens, cet homme a volé 80 000 L à la République.

J'appuie la proposition de Bourdon, et je demande que les comités vous fassent, sous trois jours, un rapport.

MERLIN (de Douai) : Il est prêt. Je demande la parole pour deux heures.

La Convention décrète que Merlin (de Douai) sera entendu à deux heures.

MONMAYOU : Je demande que les commissaires des sections soient entendus.- Décrété (101).

(101) *Débats*, n° 707, 165-166; *Moniteur*, XXI, 610-611; *M.-U.*, XLIII, 188-190; *J. S.-Culottes*, n° 560; *J. Mont.*, n° 121; *J. Fr.* n° 703; *J. Perlet*, n° 705; *Ann. patr.*, n° 605; *C. Eg.*, n° 740; *Rép.*, n° 252; *J. Univ.*, n° 1739; *J. Paris*, n° 606; *Gazette Fr.*, n° 971.

(100) *C. Eg.*, n° 740.